



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP/WG.163/Inf.3  
7 mai 1987

Original: FRANCAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Première réunion des Structures focales nationales  
pour les aires spécialement protégées de la  
Méditerranée

Athènes, 1-4 juin 1987

PROPOSITION DE METHODOLOGIE  
DE RECENSEMENT ET DE SELECTION,  
DES AIRES MARINES ET COTIERES  
DE MEDITERRANEE

## OBJECTIFS

Le recensement et la définition des critères de sélection pour les espaces protégés marins et côtiers est dans beaucoup de cas subjective et ne s'appuie que sur une connaissance partielle du milieu, surtout pour le milieu marin. En effet, pour ce dernier, l'accès visuel permanent nous est interdit, les études exigent des moyens plus importants que pour le domaine terrestre et l'accès peut en être difficile pour des raisons météorologiques ou limité par les temps de plongées.

La mise au point d'une méthode d'appréciation du milieu marin et du littoral d'un pays et la sélection des aires d'intérêt écologiques, floristiques, faunistiques, paysagères, historiques, économiques ou autres pouvant nécessiter une gestion raisonnée ou une protection, de quelque ordre que ce soit passe par quatre grandes phases :

CONNAITRE le milieu marin et côtier méditerranéen, qu'il s'agisse des aspects biologiques, descriptifs ou culturels. Pour base de départ, l'utilisation des classifications établies par les scientifiques facilite la prise en compte des intérêts régionaux, nationaux ou locaux. Pour la partie marine, nous disposons de la classification des peuplements benthiques de la Méditerranée établie par PERES et PICARD (1964), qui est actuellement la base reconnue de tous les scientifiques du bassin méditerranéen. Des améliorations et précisions pourront lui être apportées, notamment pour les lagunes côtières, en fonction des travaux récents. Pour la partie terrestre, les classifications basées sur les peuplements végétaux sont en cours de modifications et font l'objet de synthèse. Pour les aspects culturels, la connaissance et les découvertes s'accroissent chaque jour.

RECENSER dans le pays les aires potentielles pour une gestion raisonnée ou une protection, et ce en raison de leur particularités, ou de leur conformité avec ce que l'on attend de mieux d'un espace marin et côtier de la Méditerranée. Ce recensement passe par un découpage du pays en unités physiographiques du côté mer, puis, dans chacune de ces unités, de définir les aires existantes (en se référant aux documents ou à la connaissance divulguée) ou potentielles. Outre les aspects purement écologiques, floristiques ou faunistiques, le programme prévoit de recenser des aires intéressantes du point de vue paysager, culturel, archéologique ou géologique par exemple, mais aussi d'intérêt économique.

CLASSER ces éléments ou ces ensembles d'éléments recensés pour proposer au gouvernement une ou plusieurs priorités dans la protection ou le respect d'aires. Selon les intérêts de l'aire et selon la politique de développement envisagées par le pays à court ou à moyen terme, le choix d'une zone et du type de protection retenu pourra être différent. Une méthodologie simplifiée pour la sélection des aires les plus appropriées est en cours d'établissement.

ETUDIER, de façon plus précise, en utilisant les documents recueillis ou en programmant des missions de reconnaissance par un petit groupe d'experts sur les principaux sites, pour en vérifier l'intérêt et l'état actuel.

La méthodologie qui est proposée reprend ou modifie pour les appliquer aux milieux marin et côtiers les méthodes qui ont été développées en Europe (programme Corinne du Conseil de l'Europe) ou en France (programme ZNIEFF du Secrétariat de la Faune et de la Flore du Museum d'Histoire Naturelle).

Le recensement, la classification et les études apparaissent difficiles à effectuer, concernant un grand nombre de disciplines qu'il faut synthétiser ou individualiser en raison de leur intérêt. Pour simplifier la procédure, il est apparu nécessaire de procéder par étapes, avec des approches nationales et régionales selon les cas.

Au niveau national : un recensement.

Au niveau régional et national : un développement de systèmes communs de classification.

Au niveau régional : la normalisation du système de stockage des données obtenues et l'établissement d'un réseau d'échange.

C'est surtout le niveau national que traite ce document, mais avec des implications directes sur les autres niveaux, par le choix de certaines classifications et la mise en place de fiches types pour le stockage et le rendu des données.

#### RECENSEMENT ET SELECTION

La mise au point d'une méthode d'approche, de recensement des aires d'intérêt applicable à tous les pays du pourtour de la Méditerranée, compte tenu de la relative constance des critères retenus, a été abordée en considérant trois étapes :

- l'approche du pays par la définition des grandes unités physiographiques (UP),
- l'approche de chaque unité physiographique, partie marine et partie littorale, avec le repérage et la désignation des aires d'intérêt (AI),
- l'approche détaillée de chaque aire d'intérêt avec la réalisation d'une fiche descriptive (FD).

Cette démarche a pour intérêt majeur de ne pas limiter la protection et la gestion de l'espace marin et côtier aux seules aires protégées, mais de provoquer une approche et une réflexion globale sur le littoral du pays, et de prendre en compte dans les réalisations humaines l'intérêt de nombreux autres points du littoral. Le ou les documents établis ne sont pas figés, mais évoluent au fur et à mesure du perfectionnement de la connaissance du milieu, doivent devenir l'outil de base de la réflexion du gestionnaire du milieu marin et littoral avant toute réalisation de quelque ordre que ce soit. En outre, elle permet de visualiser les secteurs ou les matières pour lesquels un effort d'étude est nécessaire.

Les documents issus de cette approche du littoral, leur synthèse et le stockage possible des données sont des éléments essentiels pour une utilisation commode. La méthodologie mise en oeuvre est décrite dans les pages suivantes. Le résultat de son application à l'ensemble du littoral tunisien est en cours de réalisation. Une partie du littoral français a aussi été couverte (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) mais sous une forme légèrement différente (JEUDY DE GRISSAC, 1985). En utilisant un traitement de l'information identique à celui mis en place pour le recensement des aires protégées marines et côtières de la Méditerranée (voir Directory, dBase III), on disposera d'un outil maniable et performant dans la gestion du littoral de chaque pays et dans la prise en compte immédiate des intérêts écologiques d'une zone et des possibilités d'utilisation dans le respect de l'environnement marin et côtier.

## APPROCHE DU PAYS - DEFINITION DES UNITES PHYSIOGRAPHIQUES

Unité physiographique : vaste ensemble de l'espace naturel constituant une unité,

Les grands types d'unités physiographiques

Un descriptif des principaux types d'unités physiographiques, pour les parties marines et terrestres, sera effectué et mis à disposition, sous formes de schéma présentant les nomenclatures les plus couramment utilisées.

Souvent, l'unité comporte deux faces, par exemple une face marine avec la baie et une face terrestre comportant une vallée et/ou une lagune, qui sont étroitement associées dans leur évolution à long terme et leur comportement au jour le jour.

Définition des unités du pays

## 1- Consultation

Le recensement de ces unités physiographiques s'effectue sur des documents cartographiques, en présence de quelques spécialistes connaissant les milieux marins et côtiers et pouvant de façon rapide délimiter les grandes unités et leurs limites terrestres et marines.

## 2- Limites

Ces limites ne nécessitent pas une précision extrême, mais il peut être intéressant de les faire coïncider lorsque cela est possible avec des limites administratives existantes (gouvernorat, département, commune). Pour la partie marine, on s'attachera à définir une direction depuis le littoral ou un point particulier (île, îlot, phare, balise).

## 3- Taille

La taille de ces unités peut être variable, concerner quelques kilomètres ou plusieurs centaines de kilomètres d'un littoral, ou une zone au large, alors délimitée par une isobathe (courbe d'égale profondeur).

## 4- Désignation

Ces unités physiographiques seront cataloguées sous une forme simple. On pourra retenir les éléments suivants :

- pour le pays, abréviation en trois lettres. Les abréviations retenues, en passant en revue les pays du pourtour méditerranéen dans le sens des aiguilles d'une montre, sont les suivantes : SPA = Espagne, FRA = France, MON = Monaco, ITA = Italie, MAL = Malte, YUG = Yougoslavie, ALB = Albanie, GRE = Grèce, TUR = Turquie, CYP = Chypre, SYR = Syrie, LEB = Liban, ISR = Israël, EGY = Egypte, LYB = Lybie, TUN = Tunisie, ALG = Algérie, MOR = Maroc.

- pour les unités, toujours en suivant le littoral dans le même sens, on attribuera un nombre de 01 à x.

## 5- Document

La représentation de cette zonation du pays est un document cartographique, d'une échelle maniable pour les réunions ultérieures et comportant toutes les indications nécessaires.

## APPROCHE D'UNE ZONE - DEFINITION DES AIRES OU DES POINTS D'INTERET

## 1- Consultation

Le choix et la définition des aires marines et côtières protégées doit s'effectuer avec la participation et la consultation de tous les experts nationaux et internationaux des milieux concernés. Un certain nombre de sites ont déjà été reconnus sur un pays et fait l'objet de rapports et de publications scientifiques ou techniques. Cette phase peut être selon le degré d'étude du milieu marin et côtier être longue ou réduite, difficile ou aisée, et nécessiter l'intervention d'un grand nombre de spécialistes. Parmi les spécialités, il faudra prendre en compte géologie, géographie, biologie, avifaune, pédologie, sédimentologie, hydrologie, archéologie, économie, etc., des domaines marins et côtiers.

## 2- Limites

Dans un premier temps, les limites de la zone concernée ne peuvent pas être précisées de façon définitive, car la connaissance est souvent incomplète. On se contentera de donner les coordonnées géographiques du point central de l'aire ou de fixer des limites approximatives. Celles-ci seront précisées plus tard lorsqu'une équipe d'évaluation aura effectué un passage sur zone pour fixer les limites souhaitables pour assurer une gestion et une protection optimale du site ou des espèces.

## 3- Taille

La taille des sites retenus peut être excessivement variable, allant de la simple grotte sous-marine présentant une faune et une flore exceptionnelle jusqu'à l'île ou l'archipel pour l'ensemble de son paysage et de ses écosystèmes.

## 4- Désignation

Ici aussi, dans un premier temps, on adoptera une nomenclature simple pour désigner la zone, comportant une partie chiffrée et un titre donnant en même temps le nom du site retenu et la raison de l'intérêt de ce site. Les nombres comporteront 2 chiffres, et seront repris dans chaque unité physiographique. Ainsi, pour la Tunisie, on aura les unités 01 à 28 et dans chaque unité les aires 01 à xx. Ce système permet de rajouter une aire d'intérêt dans la liste lorsqu'elle n'a pas été recensée en raison de la connaissance insuffisante du milieu.

## 5- Document

La représentation de ces aires se fera sous forme d'un document cartographique, d'une échelle maniable, comportant les codes des aires définies ci-dessus.

APPROCHE DES AIRES D'INTERET - ETABLISSEMENT D'UNE FICHE DESCRIPTIVE

Les fiches d'inventaire (Tableau I) comportent un grand nombre de rubriques qui correspondent soit à du texte descriptif, soit à des codes descriptifs. L'utilisation de codes rend souvent le maniement de la fiche plus aisé au moment de sa création, mais plus ardu au moment de sa relecture, aussi convient-il de prévoir un système de traitement au moment de l'édition qui restitue pour chacun des codes le texte qui lui correspond. L'utilisation du système et du langage déjà utilisé (Wang OIS, dBase III) pour le fichier informatisé de recensement des aires protégées marines et côtières de Méditerranée est possible.

Pour aider à la compréhension de la méthodologie, une fiche d'inventaire est donnée à la fin de l'annexe I, telle que réalisée sur le terrain ou en laboratoire (I-9) ainsi que son rendu par l'ordinateur (I-10).

FICHE D'INVENTAIRE TUNISIE

SITE N .....		DATE 1986 Op : ...
ZONE MEDITERRANNEE	MER.....	TERRE.....
NOM DU SITE-OBJET	.....	.....
SITUATION	.....	.....
GOUVERNORAT	.....	DELEGATION.....
COMMUNE	.....	REF. ADMIN.....
COORD. GEOGR.	LAT.N ..../..	LONG.E ..../..
SUPERFICIE EN Ha	.....	
PROF. MIN. EN M	.....	PROF. MAX.....
ALT. MAX. EN M	.....	
CODES A INTERET	MER ..../..../..../..../	TERRE ..../..../..../..../
CODES B TYPOL.	MER ..../..../..../..../	TERRE ..../..../..../..../
CODES C LITHOL.	MER ..../..../..../..../	TERRE ..../..../..../..../
CODES D BIO-BENTH.	MER ..../..../..../..../	TERRE ..../..../..../..../
CODES E PROPRIETE	MER ..../..../..../..../	TERRE ..../..../..../..../
CODES F ACT. HUM.	MER ..../..../..../..../	TERRE ..../..../..../..../
CODES G GEST. ACT.	MER ..../..../..../..../	TERRE ..../..../..../..../

PROBLEMES DE GESTION EXISTANTS ET PROPOSITIONS POUR UNE GESTION RAISONNEE

REFERENCES

Tableau I : Fiche descriptive type.

## METHODE D'UTILISATION DE LA FICHE DESCRIPTIVE

L'inventaire des aires d'intérêt écologique, faunistique, floristique, archéologique, paysager ou autres, se propose d'identifier, de localiser et de décrire dans chaque pays riverain de la méditerranée les portions de territoire comportant un patrimoine nécessitant des mesures de préservation, de protection et de suivi les plus urgentes.

La constitution d'un fichier informatisé homogène pour tous les pays méditerranéens, doit permettre des utilisations nationales et internationales pour des inventaires de faune, de flore, de paysage, d'espèces rares, menacées, de paysages, de sites du patrimoine historique et culturel, pour améliorer les connaissances, le suivi et la protection du milieu naturel.

Une fois réalisée la définition des unités physiographiques et la liste des aires d'intérêt de chacune de ces unités, il convient de remplir pour chaque aire d'intérêt une fiche descriptive, qui comporte des parties manuscrites libres et des parties codées. Les parties codées correspondent soit à des unités ou des aires déjà définies, soit à des données chiffrées (date, altitudes, profondeurs), soit à des rubriques pour lesquelles il est possible de proposer des codes simples (caractéristiques typologiques, statuts de propriété, etc.).

En suivant la fiche descriptive, on rencontre les éléments suivants :

## PAYS

On utilisera les codes de 3 lettres ci-après :

SPA = Espagne, FRA = France, MON = Monaco, ITA = Italie, MAL = Malte, YUG = Yougoslavie, ALB = Albanie, GRE = Grèce, TUR = Turquie, CYP = Chypre, SYR = Syrie, LEB = Liban, ISR = Israël, EGY = Egypte, LYB = Lybie, TUN = Tunisie, ALG = Algérie, MOR = Maroc.

## SITE

Le numéro indicatif du site comportera deux ensembles de deux chiffres, le premier pour définir dans quelle unité physiographique il se trouve, le deuxième pour indiquer le numéro de l'aire d'intérêt défini dans cette unité physiographique. Dans tous les cas, sur le pourtour de la Méditerranée, on s'efforcera de numéroter les unités et les aires du premier recensement dans le sens des aiguilles d'une montre soit de gauche à droite pour le littoral nord et de droite à gauche pour le littoral sud.

## DATE DE DESCRIPTION

Porter à ce niveau l'année de la description et y adjoindre ultérieurement les dates de révision, en utilisant les deux derniers chiffres du millésime (86 par exemple).

## ZONE DE MEDITERRANEE

Utiliser pour remplir cette rubrique les codes définis dans l'annexe xx et les cartes établies pour les parties marines OS et côtières OT.



**CODES OS : ZONES MARINES DE MEDITERRANEE**

Les zones marines de Méditerranée sont définies d'après les grandes unités écopysiographiques, basées sur les peuplements benthiques et les influences extérieures (voir Annexe I-1, carte).

**CODES OT : ZONES TERRESTRES DE MEDITERRANEE**

Les documents actuellement établis semblent nécessiter une mise à jour ou plutôt une synthèse. La définition des grands royaumes, se basant sur la végétation, est remise en question par les méditerranéens. Une nouvelle nomenclature est en cours de réalisation, se basant notamment sur les travaux de QUEZEL, BARBERO et LOISEL. Cette partie du document est laissée en suspens.

**DESCRIPTION ADMINISTRATIVE DU SITE**

Les rubriques suivantes seront remplies sous forme de texte, comportant en particulier :

- le ou les noms du site,
- le nom de la (des) région(s), du (des) département(s), de la (des) commune(s) concernés avec les références administratives précises. Dans tous les cas, on essaiera d'accompagner la fiche d'un extrait de carte ou de se référer à une carte de synthèse établie pour la région ou le pays.

**CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES DU SITE**

Les rubriques suivantes seront remplies sous forme numérique, et notamment :

- les coordonnées géographiques, latitudes et longitudes, de préférence en degrés, minutes et secondes, sinon en précisant le système de référence utilisé (coordonnées Lambert, ou autres);
- la superficie de la zone, en séparant si possible les surfaces marines et côtières, exprimées en hectares;
- les profondeurs minimales et maximales concernées pour la partie marine, exprimées en mètres;
- l'altitude maximale concernée pour la partie terrestre, exprimée en mètres.

**CODES DESCRIPTIFS DU SITE (A à G)**

Toutes les rubriques descriptives A à G sont remplies avec des codes de typologie fourni dans ce document (Annexes I-2 à 8). Chaque code de typologie se compose de 2 chiffres. Chaque rubrique descriptive reçoit des codes pour la partie marine et pour la partie terrestre. Dans tous les cas on se limitera à 7 codes, mais souvent, ce nombre n'est pas atteint.

Les catégories retenues pour les caractères d'intérêt de la zone (A), prennent en compte les paysages, les aspects monumentaux de certaines constructions naturelles, les espèces dominantes, rares ou menacées et les intérêts sociaux, économiques, culturels et pédagogiques de l'environnement marin et côtier.

Les typologies proposées, pour la typologie descriptive générale (B), la lithologie générale (C), les statuts de propriété (E) et les activités humaines (F), sont volontairement simplifiées, car adaptées à une approche descriptive globale de la zone. Ce type d'approche permet, en plus des utilisations

classiques du fichier pour des usages administratifs, de réaliser des tris informatiques adaptés à l'établissement de statistiques nationales ou internationales pouvant servir de bases à la définition de programmes, et de statistiques plus régionales permettant d'avoir une vision globale du schéma de protection de l'environnement et des lacunes à combler.

Pour les peuplements liés à la phase liquide des milieux marins et côtiers, la solution adoptée a été retenue au vu de plusieurs paramètres :

- les peuplements benthiques (liés au sédiment), constituent la base fixe, repérable et relevable périodiquement de la nature et de la qualité du milieu marin, comme la végétation pour la partie terrestre;
- les nomenclatures méditerranéennes existantes et reconnues scientifiquement de façon internationale ont pour base ces peuplements benthiques, et notamment pour le domaine marin (PERES et PICARD, 1963).

Les mesures d'aménagement, de gestion et de protection actuels (G) prennent en compte les catégories d'aires protégées définies au niveau international, essentiellement appliquées au domaine terrestre, et rendent compte des différents grands types que l'on rencontre sur la façade méditerranéenne, au niveau global. Chaque pays, en fonction de sa législation nationale, ou même régionale, peut être amené à préciser les rubriques retenues dans le présent document. Par exemple, la France y ajoutera les aires du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, les établissements de pêche, etc.

#### PROBLEMES DE GESTION EXISTANTS ET PROPOSITIONS POUR UNE GESTION RAISONNEE

Cette partie est réservée pour un texte présentant les dégradations anciennes, actuelles et potentielles de l'activité humaine sur la zone protégée, ainsi que les mesures qu'il conviendrait de prendre en compte pour y remédier. Cela peut aussi concerner les risques que fait prendre à certaines espèces animales ou végétales l'absence de gestion.

#### REFERENCES

Les principales références bibliographiques concernant la zone protégée ou les aires annexes, ou nécessaires à la compréhension des phénomènes pouvant agir sur la qualité du milieu seront saisies et traitées selon les normes internationales en vigueur : auteur, année, titre, revue de la publication, éditeur, pagination.

#### LISTE DES ESPECES BIO-INDICATRICES, RARES OU MENACEES

Les espèces bio-indicatrices sont incluses dans les biocénoses décrites et elles permettent d'assurer un suivi scientifique du milieu. Les espèces rares ou menacées feront l'objet d'une fiche de signalisation particulière comportant :

- son nom en taxonomie linnéenne,
- des renseignements au niveau de sa rareté : locale, nationale, méditerranéenne ou mondiale,

- son statut dans la zone,
- son abondance dans la zone,
- les mesures de protection et de gestion pratiqués et souhaitables.

La réalisation des fiches concernant l'ensemble du littoral d'un pays, d'une région, ou même d'un département peut permettre au gestionnaire d'apprécier la qualité du milieu marin et côtier, de mieux saisir leur rôle réel et potentiel dans l'équilibre économique et social, et de ce fait de les prendre en compte pour tout projet d'aménagement pouvant remettre en cause l'équilibre de la frange marine et côtière.

Au terme de ce recensement des aires marines et côtières, il est nécessaire de procéder à une sélection, basée sur l'examen des caractéristiques du milieu, des potentialités socio économiques et des risques existants et potentiels. Une méthodologie simple et applicable à l'ensemble de la Méditerranée est en cours d'élaboration par un groupe d'experts qui suit les travaux du centre des Aires Spécialement Protégées. Afin de définir les sites prioritaires, l'évaluation prendra en compte leur importance globale, régionale ou locale, l'imminence et la gravité des risques encourus. le potentiel de développement socio-économique de la région et l'existence d'un contexte juridique favorable.

#### ANNEXES I

Sélection des aires d'intérêt, fiches descriptives et codes descripteurs.

page 1. Codes O : Zones de méditerranée, partie marine.

p. 2-3. Codes A : Caractères d'intérêt de la zone.

p. 3-4. Codes B : Caractères typologiques de la zone.

page 5. Codes C : Principales caractéristiques lithologiques.

page 6. Codes D : Liste des biocénoses benthiques.

page 7. Codes E : Statuts de propriété.

page 7. Codes F : Mesures d'aménagement, de gestion et de protection actuels.

p. 8-9. Codes G : Principales activités humaines.

page 10. Fiche d'inventaire France, complétée, modèle de terrain.

p. 11-12. Même fiche : rendu de l'ordinateur.

CODES OS

ZONES MARINES DE MEDITERRANEE

Unités biogéographiques, selon la définition de Pérès et Picard (Nouveau manuel de bionomie benthique, 1964)

01. Mer d'Alboran

02. Méditerranée occidentale (MEDOC)

03 Afrique mineure

04 Secteur central

05 Secteur septentrional

06. Adriatique (ADRIA)

07 Haute Adriatique

08 Adriatique moyenne

09 Basse Adriatique

10. Méditerranée orientale (MEDOR)

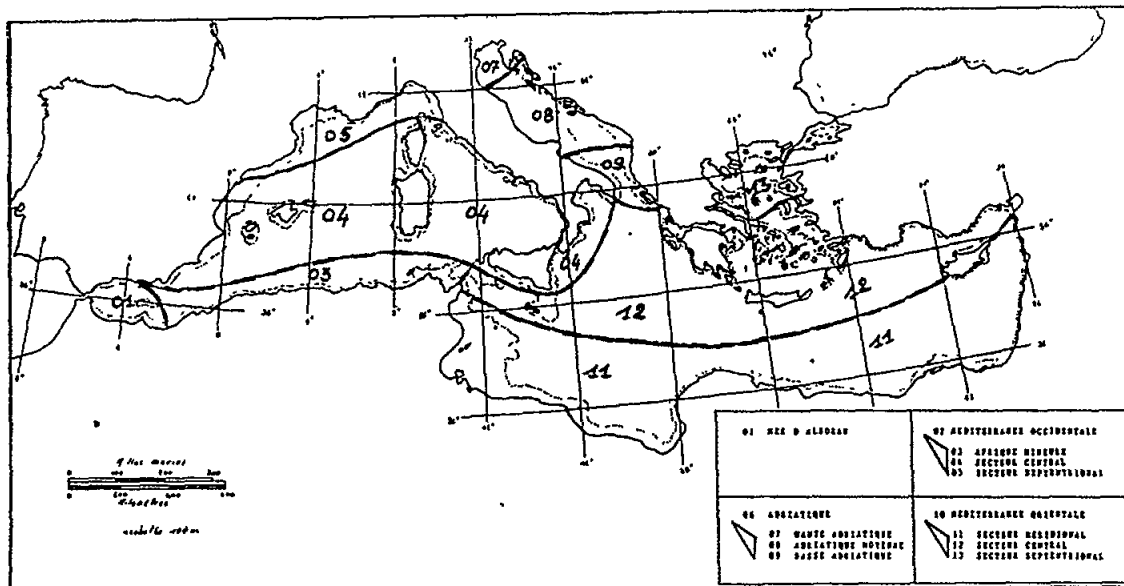
11 Secteur méridional

12 Secteur central

13 Secteur septentrional

Pour les limites de zone, voir la carte ci-jointe.

Si certaines aires sont à la limite de deux zones définies ci-dessus, il conviendra de citer les deux zones.



CODES A

CARACTERES D'INTERET DE LA ZONE

- 01 Paysage sous marin de qualité exceptionnelle
- 02 Paysage terrestre de qualité associé
- 03
- 04

Constructions Biologiques Monumentales CBM

- 05 Herbiers de Posidonies
- 06 Herbiers autres (Cy, Zo, Ca)
- 07 Construction Biogene
- 08 Concrétionnement de grottes
- 09
- 10

Constructions Sédimentologiques Monumentales CSM

- 11 Delta sous marin
- 12 Flèche sableuse littorale et dunes terrestres
- 13 Cordons festonnés et rides littorales sous marines
- 14 Dunes sous marines
- 15

Constructions Géologiques Monumentales CGM

- 16 Falaise, sec, plateau, éboulis, cañyon sous marin
- 17 Grotte
- 18 Karst
- 19 Falaise, éboulis terrestre
- 20 Delta
- 21

Espèce Dominante Méritant Classement EDMC

- 22 Herbier de Posidonies
- 23 Corail Rouge
- 24 Gorgones
- 25 Pinna
- 26 Eponges
- 27
- 28
- 29

Espèce Rare Méritant Classement ERM

- 30 Triton Pinna nacres Cones
- 31 Tortues
- 32
- 33 Mammifères marins
- 34

Espèce Menacée Méritant Classement EMM

- 35 Phoque moine
- 36 Tortue luth
- 37
- 38
- 39
- 40

Autres éléments

- 41 Zone d'intérêt halieutique (frayère, pêche)
- 42 Zone d'intérêt ornithologique
- 43 Diversité spécifique importante
- 44 Patrimoine proche de la perfection
- 45 Intérêt pédagogique
- 46 Intérêt historique, culturel
- 47 Site archéologique sous marin
- 48 Site archéologique terrestre
- 49 Ecosystèmes menacés
- 50

CODES B

CARACTERES TYPOLOGIQUES DE LA ZONE

Pour ce qui est de la typologie, il convient de différencier les systèmes, terrestres, littoraux et marins ou sous influences alternatives, car la signification de certains termes est différentes selon les milieux auxquels elle s'applique.

DESCRIPTIF DE LA PARTIE TERRESTRE

01. cours d'eau rapide
02. cours d'eau lent
03. prairie humide
04. marais, tourbière
05. lac, réservoir artificiel
06. forêt, bois
07. bocage
08. lande, guarrigue, maquis, friche
09. pelouses
10. plaines
11. colline
12. montagne
13. paroi rocheuse
14. vallée
15. plateau
16. affleurement géologique
17. désert

DESCRIPTIF DE LA PARTIE LITTORALE COTE TERRE

20. côte rocheuse
21. falaise
22. plage de sable ou de galet (substrat meuble)
23. dune
24. ile, îlot
25. lagune, lac, étang d'eau salée
26. marais salant (exploitation actuelle ou ancienne)
27. vasière

28. pré salé, bassin salé
29. delta
30. estuaire

PARTIE MARINE, DESCRIPTIF GENERAL

35. côte rectiligne
36. crique, calanque
37. baie
38. cap, pointe, presq'île
39. mer ouverte près de la côte
40. haute mer

PARTIE MARINE, PHASE LIQUIDE

41. haute énergie
42. moyenne énergie
43. faible énergie
44. courants particulièrement importants
45. houles particulièrement importantes
46. marée importante
47. upwelling
48. oligotrophe
49. eutrophe
50. distrophe
51. salinité variable

PARTIE SOUS MARINE, SUBSTRATS ET PEUPELEMENTS

55. substrats durs
56. canyons
57. tombants, secs, hauts fonds
58. blocs mégablocs éboulis
59. grottes sous marines
60. fonds subhorizontaux
61. substrats meubles
62. delta sous-marin
63. dune hydraulique sous marine
64. mégarides sous marines
65. cordons festonnés
66. rides littorales
67. zones de décantation, vase
68. herbiers de posidonies
69. pelouses et herbiers de phanérogames autres

CODES C

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES LITHOLOGIQUES

Concernant plutôt la partie terrestre

01. Indéterminé
02. Eboulis divers
03. Granites et autres roches plutoniques
04. Basaltes et autres roches volcaniques
05. Projections volcaniques
06. Grès, quartzites, conglomérats
07. Sables et alluvions siliceux
08. Silex, Meulière
09. Calcaires durs (marbres, dolomie,..)
10. Calcaires tendres (tufs, travertins, marneux,..)
11. Craie
12. Sables et alluvions calcaires
13. Argiles, marnes et limons
14. Sols salins
15. sols ferrugineux
16. Tourbes, lignites, charbons
17. Gneiss, micaschistes, schistes
18. Minerais divers
19. Vase
- 20.

Concernant plutôt la partie marine

21. Origine terrigène ou tellurique
22. Origine biogène
23. Origine mixte
24. Matte
25. Bioconcrétionnement
26. Epaves
27. Galets
28. Graviers
- 29.
- 30.



CODES D

LISTE DES ETAGES ET DES BIOCENOSSES BENTHIQUES

01. Etage supralittoral

- 02 B. de la roche supralittorale RS
- 03 B. des laisses à dessiccation rapide sur sable supralittoral LDR
- 04 B. des laisses à dessiccation lente dans l'étage supralittoral LDL
- 05 B. de la roche médiolittorale supérieure RMS
- 06 B. de la roche médiolittorale inférieure RMI

07. Etage Médiolittoral

- 08 B. de la roche médiolittorale supérieure RMS
- 09 B. de la roche médiolittorale inférieure RMI
- 10 RMI faciès à Lithophyllum tortuosum RMIL
- 11 RMI faciès à Ralfsia verrucosa RMIR
- 12 B. des grottes médiolittorales GM
- 13 B. du détritique médiolittoral DM
- 14 B. des sables médiolittoraux SM
- 15 B. des sables vaseux et vases des lagunes et estuaires SLVE

16. Etage infralittoral

- 17 B. des algues photophiles AP
- 18 AP faciès à Cystoseira stricta APCy
- 19 AP faciès à Corallina APCo
- 20 B. des galets infralittoraux GI
- 21 B. des sables grossiers et fins graviers brassés par les vagues SGBV
- 22 B. des sables relativement protégés du déferlage des vagues SRPV
- 23 B. des sables vaseux superficiels de mode calme SVMC
- 24 B. lagunaire euryhaline et eurytherme LEE
- 25 B. des sables fins bien calibrés SFBC
- 25 B. des sables fins de haut niveau SFHN
- 27 B. de l'herbier de Posidonies HP

Biocénose indépendante de l'étagement

- 28 B des sables et graviers sous l'influence de courants de fond SGCF

28. Etage Circalittoral

- 29 B. Coralligène C
- 30 B. des grottes semi-obscurées GSO
- 31 B. des grottes et boyaux à obscurité totale GO
- 32 B. de la roche du large RL
- 33 B. des fonds détritiques côtiers DC
- 34 DC faciès à prâlines DCP
- 35 DC faciès du maërl DCM
- 36 DC faciès à Lithothamnium DCL
- 37 DC faciès à Squamariacées DCS
- 38 B. des fonds détritiques envasés DE
- 39 B. des vases terrigènes (telluriennes) côtières VTC
- 40 B. des fonds détritiques du large DL

41. Etage bathyal

- 42 B. des coraux blancs CB
- 43 B. des vases bathyales VB

44. Etage abyssal

- 45. Etage hadal

CODES E

STATUTS DE PROPRIETE

- 00 Indéterminé
- 01 Privé
- 02 Association et groupement
- 03 Collectivité locale ou régionale
- 04 Domaine de l'Etat
- 05 Domaine public fluvial
- 06 Domaine public maritime
- 07 Eaux territoriales
- 08 Eaux internationales
- 09 Zone militaire
- 10
- 11
- 12

CODES F

MESURES D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE PROTECTION ACTUELS

- 00 Indéterminé
- 01 Nul
- 02 Plan d'occupation des sols
- 03 Zone agricole et/ou pastorale
- 04 Zone urbaine et.ou industrielle
- 05 Zone naturelle sans affectation particulière
- 06 I Réserve scientifique/Réserve naturelle intégrale
- 07 II Parc national
- 08 III Monument naturel/Elément naturel marquant
- 09 IV Réserve de conservation de la nature/Réserve naturelle dirigée/Sanctuaire de faune
- 10 V Paysage terrestre ou marin protégé
- 11 VI Réserve de ressource naturelle
- 12 VII Réserve anthropologique/Région naturelle biologique
- 13 VIII Région naturelle aménagée à des fins d'utilisation multiple/Zone de gestion des ressources naturelles
- 14 IX Réserve de la biosphère
- 15 X Bien (naturel) du patrimoine mondial
- 16
- 17 Réserve géologique
- 18 Réserve de chasse
- 19 Réserve de pêche
- 20 Parc ornithologique
- 21 Parc botanique (arboretum)
- 22 Zone militaire terrestre
- 23 Zone militaire marine
- 24 Interdiction de mouillage
- 25 Interdiction de chalutage et dragage
- 26 Zone classée héritage mondial
- 27 Réserve de la biosphère (Unesco)

CODES G

PRINCIPALES ACTIVITES HUMAINES

POUR LA PARTIE TERRESTRE

- 00 Indéterminé
- 01 aucune activité marquante
- 02 Agriculture
- 03 Sylviculture
- 04 Elevage
- 05 Pêche en eau douce
- 06 Chasse
- 07 Navigation fluviale
- 08 Navigation maritime
- 09 Tourisme et équipement de loisirs
- 10 habitat dispersé
- 11 habitat: agglomérations
- 12 Habitat: centre urbain
- 13 Industrie, exploitation
- 14 Autoroute et grande route
- 15 Chemin de fer
- 16 Aéroport
- 17 Port de plaisance
- 18 Port de commerce
- 19 Port militaire
- 20 Chantier naval
- 21 Transport ou dépôt d'énergie
- 22 Endiguages, remblais, plages artificielles
- 23 Zone littorale militaire
- 24 Camping au littoral
- 25 Exploitation salinière
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30

POUR LA PARTIE MARINE

- 31 Indéterminé
- 32 Aucune activité marquante
- 33 Zone de baignade
- 34 Zone d'activités nautiques de surface (voile, planche, ski)
- 35 Site exceptionnel pour la plongée sous marine
- 36 Site important de pêche sous marine
- 37 Mouillages de plaisance
- 38 Mouillages militaires
- 39 Navigation réglementée
- 40 Navigation interdite
- 41 Prélèvements solides
- 42 Prélèvements liquides (pompages thalasso, piscines, aquaculture, salins)
- 43 Rejets solides (dumping)
- 44 Rejets liquides (émissaires, eaux chaudes)

- 45 Récifs artificiels
- 46 Pêche professionnelle á poste (filets maillants)
- 47 Pêcherie fixe
- 48 Pêche à la senne
- 49 Pêche professionnelle aux arts trainants
- 50 Pêche professionnelle hauturière (chalut)
- 51 Pisciculture en mer
- 52 Pisciculture à terre
- 53 Conchyliculture
- 54 Exploitation en plongée corail
- 55 Exploitation en plongée éponges
- 56 Exploitation en plongée oursins
- 57 Récolte à pied (tellines, moules)
- 58 Récolte de coquillages benthiques
- 59 Pêche à la traîne
- 60 Pêche à la ligne
- 61
- 62
- 63
- 64
- 65

FICHE D'INVENTAIRE FRANCE

SITE N FRA xx/xx.		DATE 1986 Op : AJG
ZONE MEDITERRANNEE MER..05.....		TERRE.....
NOM DU SITE/OBJET Ilot de la Gabinière (Port-Cros)		
SITUATION .....		
REGION PACA Provence Alpes Côte d'Azur.....		DEPARTEMENT.VAR (83).....
COMMUNE Hyères-Port Cros.....		PRUDHOMIE..LE LAVANDOU.....
COORD. GEOGR. LAT.N .././..		LONG.E .././..
SUPERFICIE EN Ha .....		PROF. MAX.50m.....
PROF. MIN. EN M .0m.....		
ALT. MAX. EN M 30m.....		
CODES A INTERET MER 01/07/08/16/43/././..		TERRE 02/19/42/././././..
CODES B TYPOL. MER 57/41/44/55/70/././..		TERRE 24/21/20/././././..
CODES C LITHOL. MER 17/23/25/././././..		TERRE 17/././././././..
CODES D BIO-BENTH. MER 05/06/29/30/31/././..		TERRE ./././././././..
CODES E PROPRIETE MER 06/07/./././././..		TERRE 04/././././././..
CODES F ACT. HUM. MER 61/35/46/60/./././..		TERRE 01/././././././..
CODES G GEST. ACT. MER 07/././././././..		TERRE 07/././././././..

DESCRIPTION DE LA ZONE, PROBLEMES DE GESTION EXISTANTS ET PROPOSITIONS POUR UNE GESTION RAISONNEE  
 L'ilot de la Gabinière, au sud de l'île de Port Cros, constitue un ensemble monumental à de nombreux points de vue : paysage terrestre et sous arin, faunes et flores riches et variées, avec notamment des mérours en nombre et le passage de lichens et de thons. Ce site constitue en été un lieu de plongée très fréquenté, ce qui perturbe notablement la sérénité des espèces. Cet ilot mériterait de constituer la réserve intégrale du Parc National de Port Cros.

REFERENCES : 34, 12, 124, 125, 128, 137, 144, 63, 68, 97, 174.

FICHE D'INVENTAIRE FRANCE

SITE N FRA xx/xx. DATE 1986 Op : AJG  
ZONE MEDITERRANNEE MER..05..... TERRE.....  
NOM DU SITE/OBJET Ilot de la Gabinière (Port-Cros).....  
SITUATION .....  
REGION PACA Provence Alpes Côte d'Azur..... DEPARTEMENT.VAR (83)  
COMMUNE Hyères-Port Cros..... PRUDHOMIE..LE LAVANDOU  
COORD. GEOGR. LAT.N .././..  
SUPERFICIE EN Ha ..... LONG.E .././..  
PROF. MIN. EN M .0m..... PROF. MAX.50m.....  
ALT. MAX. EN M 30m.....

CARACTERES D'INTERET DE LA ZONE :

- MER :

Paysage sous-marin de qualité exceptionnelle  
Construction biologique monumentale : trottoir  
Construction biologique monumentale : concrétionnements de grottes  
Construction géologique monumentale : Falaise sous marine, tombant  
Diversité spécifique importante

- TERRE :

Paysage terrestre de qualité  
Construction géologique monumentale : falaise terrestre  
Zone d'intérêt ornithologique

DESCRIPTION DE LA ZONE, PROBLEMES DE GESTION EXISTANTS ET PROPOSITIONS  
POUR UNE GESTION RAISONNEE

L'ilot de la Gabinière, au sud de l'île de Port Cros, constitue un ensemble monumental à de nombreux points de vue : paysage terrestre et sous marin, faunes et flores riches et variées, avec notamment des mérous en nombre et le passage de lichés et de thons. Ce site constitue en été un lieu de plongée très fréquenté, ce qui perturbe notablement la sérénité des espèces. La pratique de la pêche, maintenue dans cette zone, apparaît incompatible avec la protection attendue d'un Parc National. Cet ilot mériterait de constituer la réserve intégrale du Parc National de Port Cros.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES TYPOLOGIQUES

- MER : - Tombants - Haute énergie - Courants particulièrement importants - Substrats durs - Bioconcrétionnements -  
- TERRE : - Côte rocheuse - falaise - Ile ,ilot -

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES LITHOLOGIQUES

- MER : - Gneiss, micaschistes, schistes - Origine mixte - Bioconcrétionnement -  
- TERRE : - Gneiss, micaschistes, schistes -

BIOCENOSSES MARINES

-B. de la roche médiolittorale supérieure  
-B. de la roche médiolittorale inférieure  
-B. coralligène  
-B. des grottes semi-obscurées  
-B. des grottes et boyaux à obscurité totale

STATUT DE PROPRIETE

MER : - Domaine public maritime - Eaux territoriales

TERRE : - Domaine de l'Etat

ACTIVITES HUMAINES

MER : - Pêche - Site exceptionnel pour la plongée sous-marine - Pêche professionnelle à poste (filets maillants) - Pêche à la ligne

TERRE : -Aucune activité marquante

MESURES DE GESTION ACTUELLES

MER : - Parc National, zone centrale

TERRE : - Parc National, zone centrale

REFERENCES

AUGIER H., BOUDOURESQUE C.F., 1973. Dix ans de recherches dans la zone marine du Parc National de Port-Cros (France). 1. Ann. Soc. sci. nat. Archéol. Toulon. 25 : 1-25.

AUGIER H., BOUDOURESQUE C.F., 1973. Dix ans de recherches dans la zone marine du Parc National de Port-Cros (France). 3. Ann. Soc. sci. nat. Archéol. Toulon. 27 : 133-170.

AUGIER H., BOUDOURESQUE C.F., 1976. Végétation marine de l'île de Port-Cros (Parc National). 13. Documents pour la carte des peuplements benthiques. Trav. sci. Parc nation. Port-Cros. 2 : 9-22.

AUGIER H., BOUDOURESQUE C.F., 1978. Végétation marine de l'île de Port-Cros (Parc National). 16. Contribution à l'étude de l'épiflore du détritique côtier. Trav. sci. Parc nation. Port-Cros. 4 : 101-125.

AUGIER H., BOUDOURESQUE C.F., HARMELIN J.G., VACELET J., 1971. Baigné par la mer..., la zone maritime du Parc. Rev. forestière française, 23 : 190-195.

AUGIER H., BOUDOURESQUE C.F., HARMELIN J.G., TAILLIEZ P., VACELET J., VICENTE N., 1975. Un exemple de parc maritime, le Parc National de Port-Cros. Bull. Ecologie, 6 (3) : 187-207.

AUGIER H., BOUDOURESQUE C.F., LABOREL J., 1971. Végétation marine de l'île de Port-Cros (Parc National). 7. Les peuplements sciaphiles profonds sur substrats durs. Bull. Mus. Hist. nat. Marseille, 31 : 153-183.

BOUDOURESQUE C.F., 1976. Dix ans de protection de la mer à Port-Cros (Parc National). pp. 163-199, in : "La biologia del Mare Difesa e per la Produttivita del mare". Atti Tavola rotonda internaz., Livorno, mag. 1976.

CLAIREFOND P., JEUDY DE GRISSAC A., 1979. Description et analyse de figures sédimentaires en milieu marin : recensement de quelques exemples dans l'herbier de Posidonies autour de l'île de Port-Cros (Parc National). Trav. sci. Parc nation. Port-Cros, 5 : 79-104.

HARMELIN J.G., BOUCHON C., DUVAL C., HONG J.S., 1980. Les échinodermes des substrats durs de l'île de Port-Cros, Parc National (méditerranée nord-occidentale). Eléments pour un inventaire quantitatif. Trav. sci. Parc nation. Port-Cros, 6 : 25-38.

PERES J.M., PICARD J., 1963. Aparçu sommaire sur les peuplements marins benthiques entourant l'île de Port-Cros. Terre & Vie, 4 : 436-448.